



MAIRIE de TALMONT SAINT HILAIRE
Pôle des Services Techniques
3 rue de l'Hôtel de Ville – 85440 TALMONT SAINT
HILAIRE
Tél : 02.51.90.20.40
Mail : sec.ctm@talmontsainthilaire.fr

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX

ATTENTION : Le délai d'obtention de l'autorisation est de 10 jours ouvrables minimum à compter de la date de dépôt de la demande, à défaut la demande ne pourra être traitée.

EN AUCUN CAS LES TRAVAUX NE DEVONT ÊTRE ENTREPRIS AVANT L'OBTENTION DE L'AUTORISATION

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) : -----

Agissant en qualité de (entreprise, particulier) : -----

Numéro de SIRET:-----

Demeurant à:-----

Téléphone : -----

Adresse Mail : -----

Sollicite pour mon compte personnel ou Pour le compte de -----

Demeurant à:-----

Téléphone : -----

A facturer à : -----

L'autorisation d'effectuer les travaux décrits ci-dessous : (Adresse et nature des travaux)

Benne
 Échafaudage ----- m²
 Clôture de chantier ----- ml

Stationnement
 Autre ouvrage (à préciser) :

Document à fournir : Plan de situation ou plan de cadastre indiquant l'emplacement exact des travaux .

Date de commencement et durée des travaux : (Du..... au.... .)



MAIRIE de TALMONT SAINT HILAIRE
Pôle des Services Techniques
3 rue de l'Hôtel de Ville – 85440 TALMONT SAINT HILAIRE
Tél : 02.51.90.20.40
Mail : sec.ctm@talmontsainthilaire.fr

TARIFS 2026 – BASE DE CALCUL

Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025

De 1 à 5 jours : Forfait de 25 €

Du 6ème au 31ème jour : 0,60 €/jour/m² =

Au-delà du 31ème jour : 0,30 €/jour/m² =

MONTANT TOTAL A PAYER : ----- euros

Je certifie sur l'honneur que les dates et surfaces occupées pour mon intervention seront bien respectées.

Je m'engage à signaler toute modification à intervenir et à régler la somme correspondant aux droits d'occupation du domaine public dès la réception de l'avis des sommes à payer par le trésorier Principal.

EN AUCUN CAS LES TRAVAUX NE DEVONT ÊTRE ENTREPRIS AVANT L'OBTENTION DE L'AUTORISATION

Fait à :

Le :

Signature

AVIS DU MAIRE :

FAVORABLE (arrêté annexé à la présente)

DÉFAVORABLE

COMMENTAIRES :

* pour le calcul des surfaces : une place de stationnement représente 10 m²